

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 28/09/2023

VOI.23.00.A02421

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE FRANCIS WEY

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande du Service ETUDES ET TRAVAUX, équipes opérationnelles de GBM  
Considérant que des travaux de reprise d'enrobé rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 03/10/2023 RUE FRANCIS WEY

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le 03/10/2023, des mises en impasses sont instaurées, RUE FRANCIS WEY de part et d'autre de la voie réservée aux bus de 8h00 à 16h00.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le \_\_\_\_\_

27 SEP. 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée

